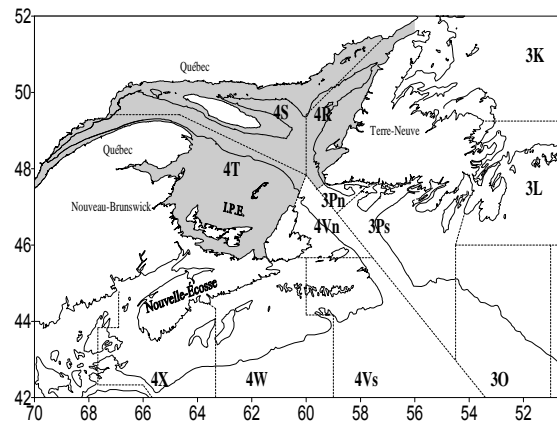
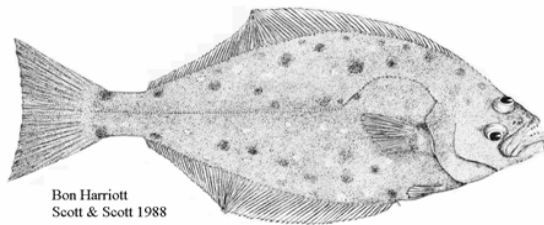




ÉVALUATION DU STOCK DE FLÉTAN ATLANTIQUE DU GOLFE DU SAINT-LAURENT (DIVISIONS 4RST) EN 2008



Carte de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, et des régions avoisinantes illustrant les divisions 4RST de l'OPANO

Contexte :

La pêche commerciale du flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent a débuté à la fin du 19^e siècle. Au cours de la première moitié du 20^e siècle, les flottes américaines et canadiennes y exploitaient la ressource. Il n'était alors pas rare d'enregistrer des débarquements de l'ordre du millier de tonnes. À partir de la seconde moitié du 20^e siècle, l'exploitation a été presque exclusivement réalisée par la flotte canadienne, en l'occurrence les quatre provinces atlantiques de même que le Québec. De plus de 600 t au cours des années 1960, les débarquements ont sans cesse décliné jusqu'au début des années 1980, pour se chiffrer à quelques 90 t en 1982. Les débarquements ont connu un regain à la fin des années 1990 et atteignent maintenant les 500 t. Géré par TAC depuis 1988, ce dernier a été fixé à 475 t en 2007 et ce, pour les saisons de pêche de 2007 et 2008.

Même si le flétan atlantique représente le plus gros poisson plat et s'avère une espèce très prisée sur le marché, les connaissances sur la biologie et l'état du stock de flétan du Golfe sont limitées. Nous n'avons présentement aucune idée sur l'abondance du stock si ce ne sont que les informations recueillies lors des relevés scientifiques de chalutage. Le taux de croissance annuel moyen pour le flétan du Golfe a été évalué à 7,5-8,5 cm. Ce taux de croissance est comparable chez les mâles et les femelles. Toutefois, on observe que ces dernières atteignent une taille maximale plus grande que les mâles. Récemment, la taille à la maturité sexuelle a été estimée à 130 cm pour les flétans femelles du stock du Golfe. Des observations recueillies lors de relevés de chalutage scientifiques effectués en janvier et mai ont révélé que le flétan du Golfe est en mesure de frayer durant ces périodes.

L'évaluation de la ressource s'est faite sur une base annuelle jusqu'en 2005 et, par la suite, a été réalisée aux deux ans. Une réunion du Processus consultatif régional a eu lieu en février 2009 à Mont-Joli dans le but d'analyser l'état de la ressource des divisions 4RST, en support à la gestion pour les saisons de pêche de 2009 et 2010.

SOMMAIRE

- Les débarquements préliminaires déclarés, pour la période du 15 mai au 31 décembre 2008, étaient de 514 t, soit 8 % de plus que le TAC alloué (475 t) pour la saison de pêche 2008-2009. Ces débarquements constituent la quantité la plus élevée enregistrée depuis la fin des années 1960.
- Le cinquième des débarquements (111 t) de flétan atlantique effectués en 2008 a été réalisé comme prises accessoires de la pêche au filet maillant. De ces 111 t, 80 % sont associés à la pêche dirigée au flétan du Groenland. Les données des observateurs indiquent que la majorité des captures (86 % en nombre) lors de cette pêche est composée d'individus dont la taille est inférieure à la taille minimale légale de capture de 81 cm. Cette portion des captures n'est pas débarquée, devant être rejetée en mer selon la réglementation applicable à l'espèce.
- Au cours des années 2000, les indices d'abondance et de biomasse provenant des relevés scientifiques de chalutage ont présenté une hausse marquée dans le Golfe, pour culminer en 2007. Les valeurs des indices de 2008 demeurent parmi les plus élevées de la série. L'éventail des tailles mesurées dans les captures est grand. La taille moyenne varie entre 60 et 70 cm dans le nord du Golfe, alors qu'elle est plus petite pour le sud du Golfe.
- Les prises par unité d'effort calculées pour la pêche dirigée au flétan à la palangre ont été en constante augmentation depuis 2000. Cette augmentation a été plus prononcée au cours des quatre dernières années. Les captures effectuées par la palangre et mesurées en mer indiquent une présence significative de flétans de taille <81 cm (40 % en nombre).
- Une étude a permis de déterminer que 50 % des femelles du stock de flétan du Golfe atteignent la maturité sexuelle à 130 cm. Or, la taille modale, mesurée en mer à partir des captures de flétan faites par les engins fixes de même qu'aux débarquements, avoisine le 81 cm, soit la taille minimale légale de capture. Il apparaît donc que les femelles capturées sont presque toutes sexuellement immatures.
- Toute mesure de gestion de la pêche devrait viser à réduire les captures de flétan atlantique de moins de 81 cm, notamment dans le cas de la pêche au filet maillant où la mortalité du poisson est très élevée.
- Au cours des quatre dernières années, les prélèvements de flétan ont augmenté beaucoup plus rapidement que le TAC, en raison des dépassements de TAC, mais surtout à cause des rejets de plus en plus importants de poissons sous la taille légale et ce, particulièrement par les filets maillants où la survie du flétan est présumée à peu près nulle. Dans ces conditions, il est recommandé de ne pas augmenter l'exploitation exercée sur le stock (c'est-à-dire les débarquements plus les rejets en mer) et de comptabiliser tous les retraits effectués par la pêche dirigée et accessoire. Ces mesures s'avèrent essentielles pour évaluer et limiter l'impact de l'exploitation exercée sur le potentiel reproducteur du stock du fait que les pratiques de pêche actuelle ciblent des poissons sexuellement immatures.

INTRODUCTION

Biologie de l'espèce

Le flétan atlantique (*Hippoglossus hippoglossus*) du Golfe (divisions 4RST de l'OPANO) est rencontré dans l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans la partie nord du Golfe, il s'avère plus abondant dans les chenaux Esquiman, Laurentien et Anticosti, à des profondeurs de 200 m et plus. Dans la partie sud du Golfe, les concentrations les plus importantes sont observées dans des eaux moins profondes (moins de 100 m), à proximité du banc de Miscou, au nord de l'Île-du-Prince-Édouard, au nord-ouest du Cap-Breton, et au pourtour des Îles-de-la-Madeleine.

Le flétan atlantique est un poisson à croissance rapide. Le taux de croissance annuel moyen pour le Golfe a été évalué à 7,5-8,5 cm. Ce taux de croissance est comparable chez les mâles et les femelles. Toutefois, on observe que ces dernières atteignent une taille maximale plus grande que les mâles. Ceci pourrait s'expliquer par l'atteinte de la maturité sexuelle à une taille plus élevée chez les femelles que chez les mâles, tel qu'observé pour le stock de flétan du Plateau néo-écossais et du sud des Grands Bancs (divisions 3NOPs4VWX de l'OPANO). Par ailleurs, une étude réalisée sur les ovaires de flétan du Golfe (examen microscopique) a démontré que 50 % des femelles atteignent la maturité sexuelle à une taille de 130 cm (Figure 1). Des observations recueillies lors de relevés de chalutage scientifiques effectués en janvier et mai indiquent que le flétan du Golfe est en mesure de frayer durant ces périodes. Le régime alimentaire des flétans de petites tailles (<30 cm) se compose principalement d'invertébrés, alors que les flétans de plus grandes tailles sont davantage piscivores.

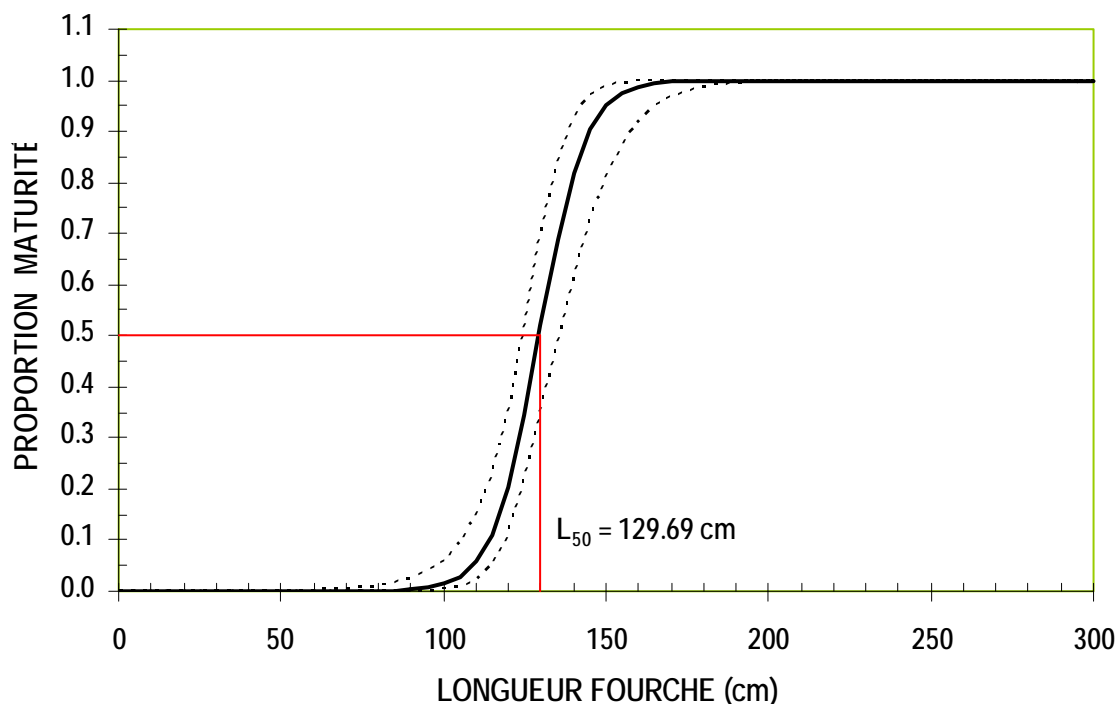


Figure 1. Ogive de maturité déterminée à partir d'un examen microscopique des ovaires de flétans atlantiques femelles du stock du Golfe.

L'unité actuelle de gestion du flétan atlantique du Golfe, correspondant aux divisions 4RST de l'OPANO, a été définie en 1987 d'après les résultats d'études de marquage-recapture et des informations biologiques additionnelles, telles que la taille et le taux de croissance. Les résultats d'un programme de marquage, initié en 1998, confirment la définition du stock puisque 85 % des poissons étiquetés dans le Golfe y ont été recapturés.

Description de la pêche

Les importants débarquements de flétan atlantique pêchés dans le Golfe lors de la première moitié du 20^e siècle, dont la moyenne annuelle avoisinait les 1500 t, indiquent que le stock a déjà été très abondant et a été soumis à de très fortes pressions de pêche (Figure 2). De l'ordre de 650 t au début des années 1960, les débarquements de flétan ont atteint leur plus bas niveau historique, 91 t, en 1982. Jusqu'en 1995, ils ont rarement dépassé le seuil de 300 t, équivalant au TAC (Total Admissible des Captures) instauré en 1988. Oscillant entre 230 et 320 t de 1996 à 2003, ils ont dépassé les 400 t en 2004 pour atteindre, en 2008, un niveau comparable à celui du début des années 1970 (500 t).

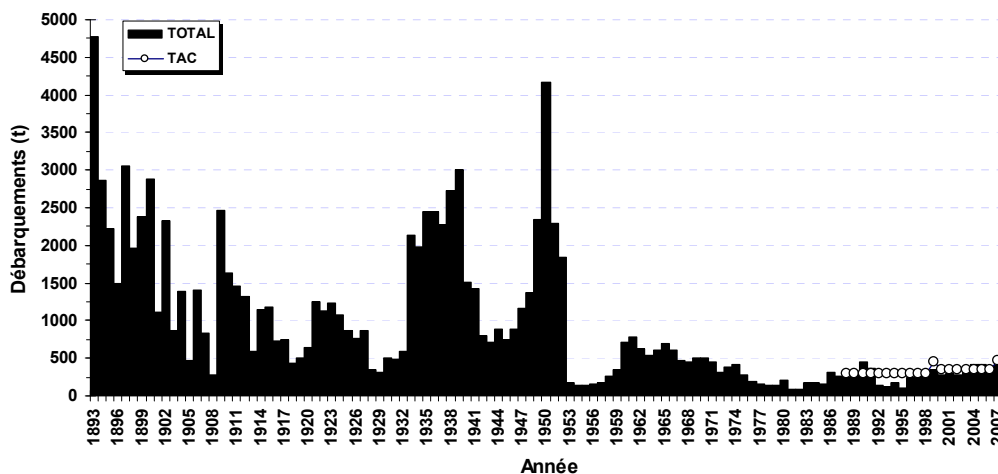


Figure 2. Débarquements (t) annuels de flétan atlantique et total admissible des captures (TAC) pour les divisions 4RST (Les données de 2008 sont préliminaires).

En 1999, le TAC a été augmenté à 350 t suite à une recommandation du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques (CCRH). Suite à une décision de la Gestion, depuis 2000, la saison de pêche (et le TAC qui s'y rattache) a été définie comme étant la période comprise entre le 15 mai de l'année courante au 14 mai de l'année suivante. En 2007, en réponse à une recommandation de l'Avis scientifique (MPO, 2007), le TAC a été augmenté de 25 %, pour être fixé à 475 t pour les saisons de pêche de 2007 et 2008. Cette hausse des captures devait être accompagnée d'une augmentation graduelle de la taille minimale légale de capture. Cette dernière mesure de gestion n'a pu être mise en place, ayant été rejetée par les intervenants de la pêche lors de consultations du fait des répercussions économiques négatives. Le TAC est réparti entre 8 flottilles géographiques, au sein du Québec et des quatre provinces maritimes. Le partage entre les flottilles est basé sur leurs parts historiques. La pêche dirigée au flétan atlantique se fait à la palangre et est sur une base compétitive.

Outre un TAC, d'autres mesures de gestion ont été mises en place au cours des ans pour protéger la ressource. Ainsi, en 1997, une taille minimale légale de capture de 81 cm, basée sur un modèle de rendement et de valeur par recrue, a été incorporée aux conditions de pêche commerciale du flétan atlantique canadien. Depuis 2007, la remise à l'eau des captures accidentelles de flétan de taille commerciale (≥ 81 cm) dans la pêche à la morue par les palangriers est obligatoire dans les Maritimes et interdite au Québec. À noter que toute remise à l'eau de flétan n'est cependant pas enregistrée et comptabilisée. Parmi les autres mesures de gestion en vigueur, on retrouve : un programme de vérification des prises commerciales à quai, une couverture en mer par les observateurs (pourcentage variant selon les flottilles), un journal de bord obligatoire, des périodes de pêche déterminées, une limite sur le nombre d'hameçons par ligne, une ouverture minimale de l'hameçon.

Au 31 décembre 2008, les débarquements préliminaires déclarés totalisaient 514 t, soit 8 % de plus que le TAC de 475 t accordé pour la saison de pêche se terminant le 15 mai 2009 (Tableau 1). La majorité (plus de 95 %) des captures a été réalisée par les engins fixes, notamment la palangre. Toutefois, on note depuis 2005 une augmentation importante des prises accessoires de flétan réalisées par les filets maillants, constituant 22 % (111 t) des débarquements en 2008, dont 80 % provenaient de la pêche dirigée au flétan du Groenland (turbot). L'augmentation des débarquements s'accompagne d'une réduction de l'effort de pêche. Les débarquements effectués en 2008 (514 t) sont comparables à ceux de la fin des années 1960, mais demeurent bien en-deçà des débarquements enregistrés au cours de la première moitié du XXe siècle (Figure 2).

Tableau 1. Débarquements (t) de flétan atlantique pour les divisions 4RST.

Division	Année						
	1988- 2002 ¹	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ²
TAC	300-350	350	350	350	350	475	475
4R	85	138	140	155	144	142	243
4S	86	87	141	82	101	163	126
4T	93	82	135	177	144	127	145
Total	263	307	416	413	388	432	514

¹ Moyenne

² Données préliminaires au 31 décembre 2008

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

Abondance et biomasse

Les données disponibles sur l'abondance et la biomasse du flétan atlantique du Golfe proviennent des deux relevés scientifiques estivaux de chalutage effectués par le MPO dans le nord et le sud du Golfe, et du relevé estival du programme des Pêches sentinelles mobiles dans le nord du Golfe.

Les captures de flétan réalisées sur les relevés sont distribuées à l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, principalement à plus de 200 m au niveau des chenaux (Esquiman, Anticosti, Laurentien) dans le nord du Golfe, et en eaux moins profondes (moins de 100 m) au pourtour du bassin madelinien dans le sud-ouest du Golfe (Figure 3). Depuis le début des années 2000, les indices d'abondance et de biomasse ont plus que triplé sur les relevés du

MPO dans le nord et le sud du Golfe, les valeurs observées au cours des trois dernières années étant parmi les plus élevées des séries (Figure 4). Le relevé des Pêches sentinelles indique sensiblement la même tendance.

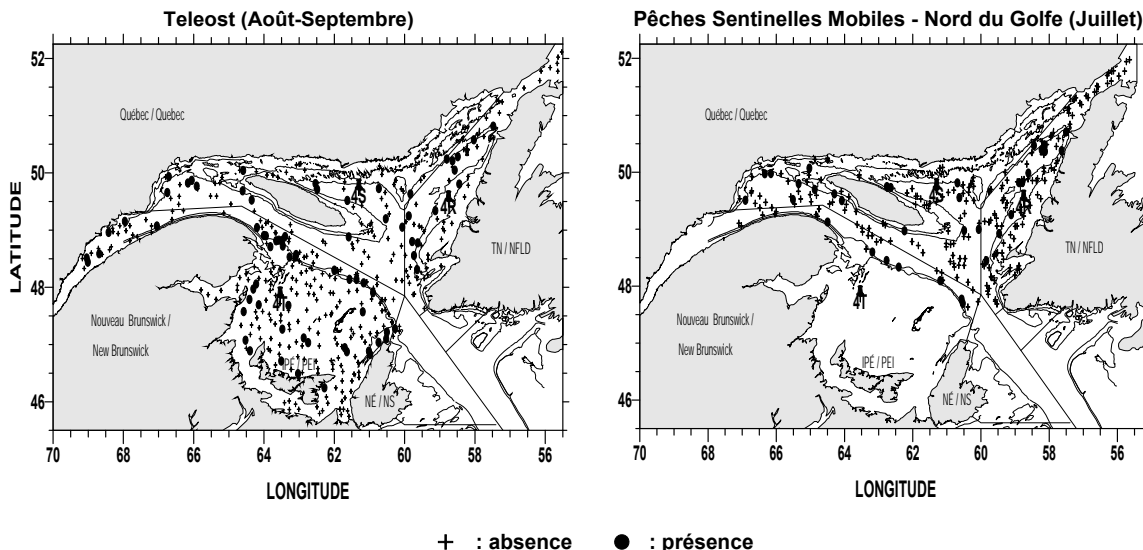


Figure 3. Sites des captures de flétan atlantique observées au cours des relevés scientifiques de chalutage, à l'été 2008

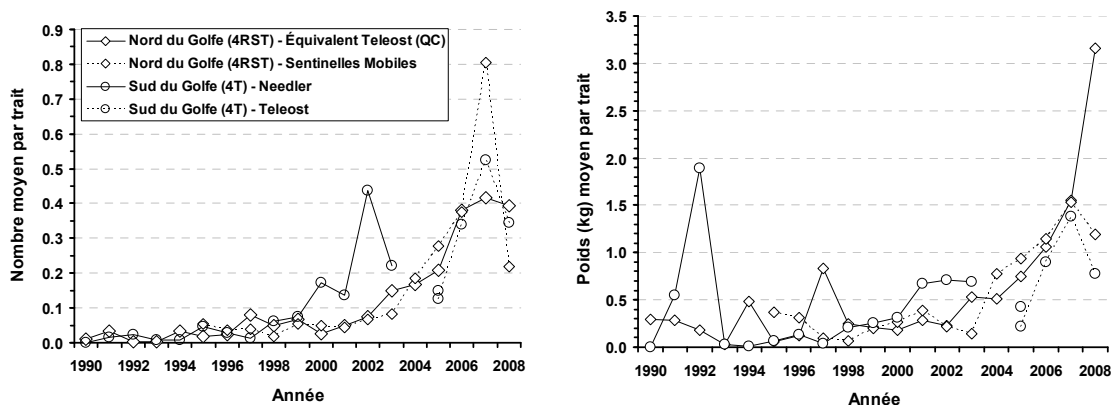


Figure 4. Indices d'abondance et de biomasse du flétan atlantique estimés à partir des relevés scientifiques de chalutage estivaux, entre 1990 et 2008.

Effort de pêche et taux de capture

L'effort de pêche et les prises par unité d'effort (PUE) ont été calculés à partir des statistiques de la pêche commerciale (captures et effort) réalisée à la palangre (pêche dirigée au flétan atlantique et à la morue) et au filet maillant (pêche dirigée au turbot). La PUE calculée pour la palangre est définie comme étant le poids (kg) total de flétan capturé par 1000 hameçons, tandis que celle calculée pour le filet maillant est basée sur le poids total de flétan capturé par filet. Les données de PUE ont été standardisées afin de tenir compte des différences entre les flottilles et entre les zones de pêche, et des variations saisonnières.

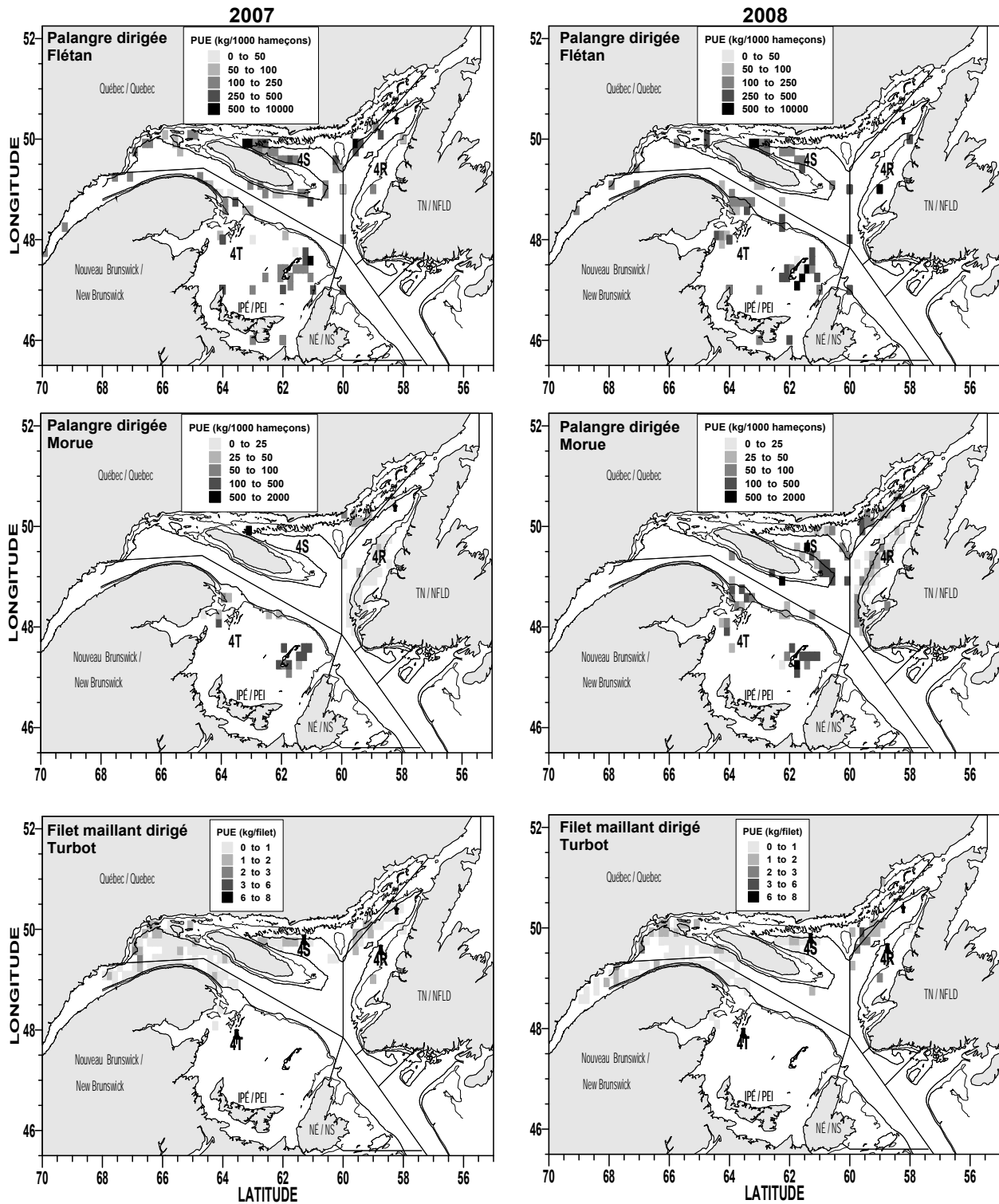


Figure 5. Distribution PUE des taux de capture par activité de pêche, en 2007 et 2008.

Le patron de distribution des taux de capture observés en 2007 et 2008 suit de près la répartition géographique du flétan dans l'Estuaire et le Golfe (Figure 5). Selon les données disponibles pour la flotte des palangriers, les taux de capture de flétan les plus élevés sont principalement rencontrés au pourtour des Îles-de-la-Madeleine dans le sud du Golfe, et en bordure des chenaux (Anticosti, Esquiman et Laurentien) dans le nord. Les captures de flétan réalisées par le filet maillant se dirigeant sur le turbot se limitent à l'Estuaire et à la partie nord du Golfe, les taux de capture les plus élevés étant principalement rencontrés sur le flanc nord-ouest du chenal Esquiman. De fait, la distribution des captures accessoires de flétan par les activités de pêche dirigées sur les autres poissons est fortement reliée au patron de pêche de chacune des flottilles visant soit la morue ou le turbot.

Depuis le début des années 2000, les PUE pour la pêche dirigée sur le flétan sont en hausse constante, tant pour l'ensemble de l'unité de gestion 4RST que pour les divisions individuelles (Figure 6). Les valeurs des 4 dernières années figurent parmi les plus élevées des séries. Par opposition, l'effort de pêche a, pour ces mêmes années, présenté une tendance générale à la baisse.

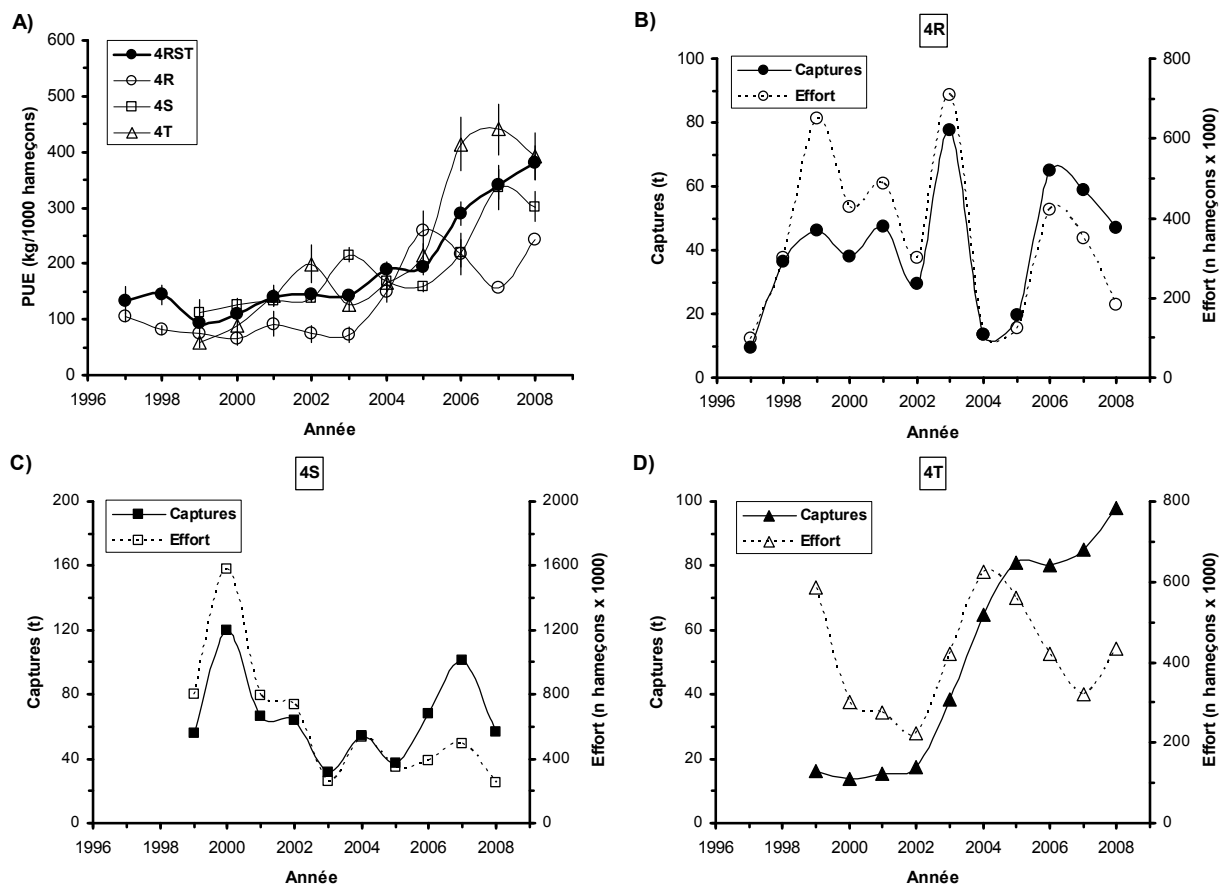


Figure 6. Indicateurs de la pêche commerciale à la palangre dirigée sur le flétan atlantique, par division OPANO de 1997 à 2008. A) Prise par unité d'effort annuelle standardisée. B-D) Captures et effort annuels.

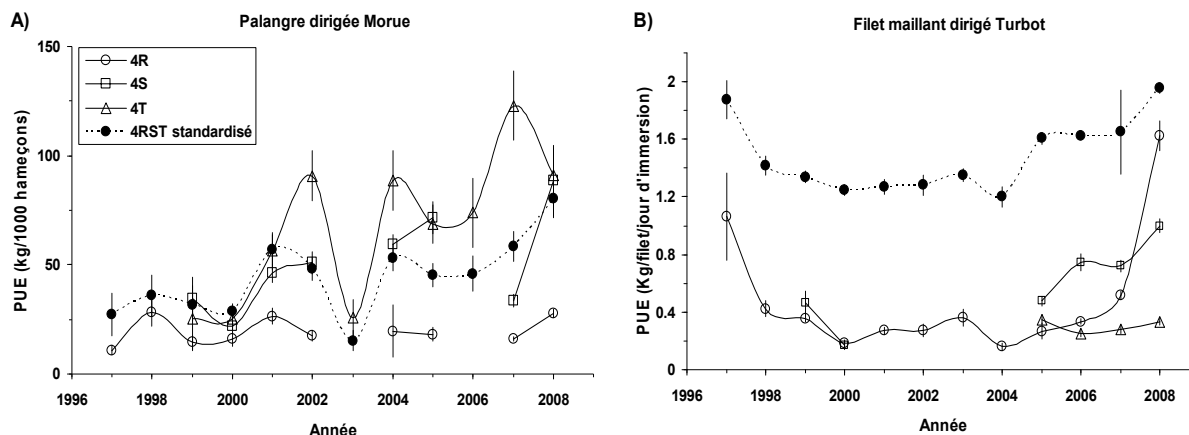


Figure 7. Taux de capture de flétan atlantique dans la pêche commerciale de 1997 à 2008. A) Prise par unité d'effort annuelle pour la pêche à la palangre dirigée à la morue. B) Prise par unité d'effort annuelle pour la pêche au filet maillant dirigée au turbot.

Les taux de capture des prises accessoires de flétan dans la pêche à la palangre dirigée sur la morue augmentent depuis 2006 pour atteindre le maximum en 2008 (Figure 7). La situation est, à peu de chose près, similaire pour ce qui est des prises accidentelles de flétan réalisées par les filets maillants se dirigeant sur le turbot (Figure 7). Entre 2004 et 2008, les PUE calculées pour 4RST ont fortement augmenté, atteignant à nouveau un sommet en 2008.

Taille et recrutement

La gamme de tailles des flétans mesurés lors des **relevés scientifiques de chalutage** s'étale principalement entre 20 et 120 cm. Les captures sont majoritairement composées de flétans de moins de 81 cm. Au cours des années 2000, la taille moyenne dans le nord du Golfe a été généralement supérieure à 60 cm, par opposition au sud du Golfe où elle a rarement dépassé les 50 cm. La faible représentativité des individus de plus de 120 cm dans les captures s'explique en partie par la capturabilité moindre du chalut envers les flétans de grandes tailles lesquels sont capables d'éviter l'engin de pêche.

Depuis 2004, la taille des poissons débarqués par la **pêche commerciale** pratiquée par les engins fixes se situait principalement entre 81 et 120 cm (80 % et plus des débarquements), avec une taille moyenne variant entre 95 et 98 cm, soit en légère diminution par rapport au début des années 2000 (Figure 8). Selon les échantillons mesurés en mer par les observateurs, la proportion des poissons sous la taille légale (<81 cm) est importante (45 % et plus en nombre) dans les captures, la taille médiane estimée pour ce groupe se situant autour de 65 cm.

Un examen plus approfondi des captures de flétan réalisées par la palangre et le filet maillant a été effectué à partir des données d'observateurs en mer pour les années 2007 et 2008 (Figure 9). Au cours de ces deux années, la proportion de flétans de taille commerciale (≥ 81 cm) retrouvés dans les captures des palangriers a été de l'ordre de 85 % en poids, et de 63 % en nombre (Tableau 2). Par contre, l'image obtenue pour les captures réalisées par les filets maillants est très différente. La proportion des pré-recrues (<81 cm) dans les captures était très importante, étant de 85 % et plus en nombre et n'en représentant en poids qu'entre 45 et 55 %. La taille moyenne pour l'ensemble des captures des filets maillants ne dépassait pas

les 65 cm. Des résultats préliminaires d'une étude en cours indiquent que moins de 50 % des flétans capturés par les filets maillants étaient vivants lors de la remontée des filets. Aucune mesure sur la survie des poissons remis par la suite à l'eau n'a été effectuée.

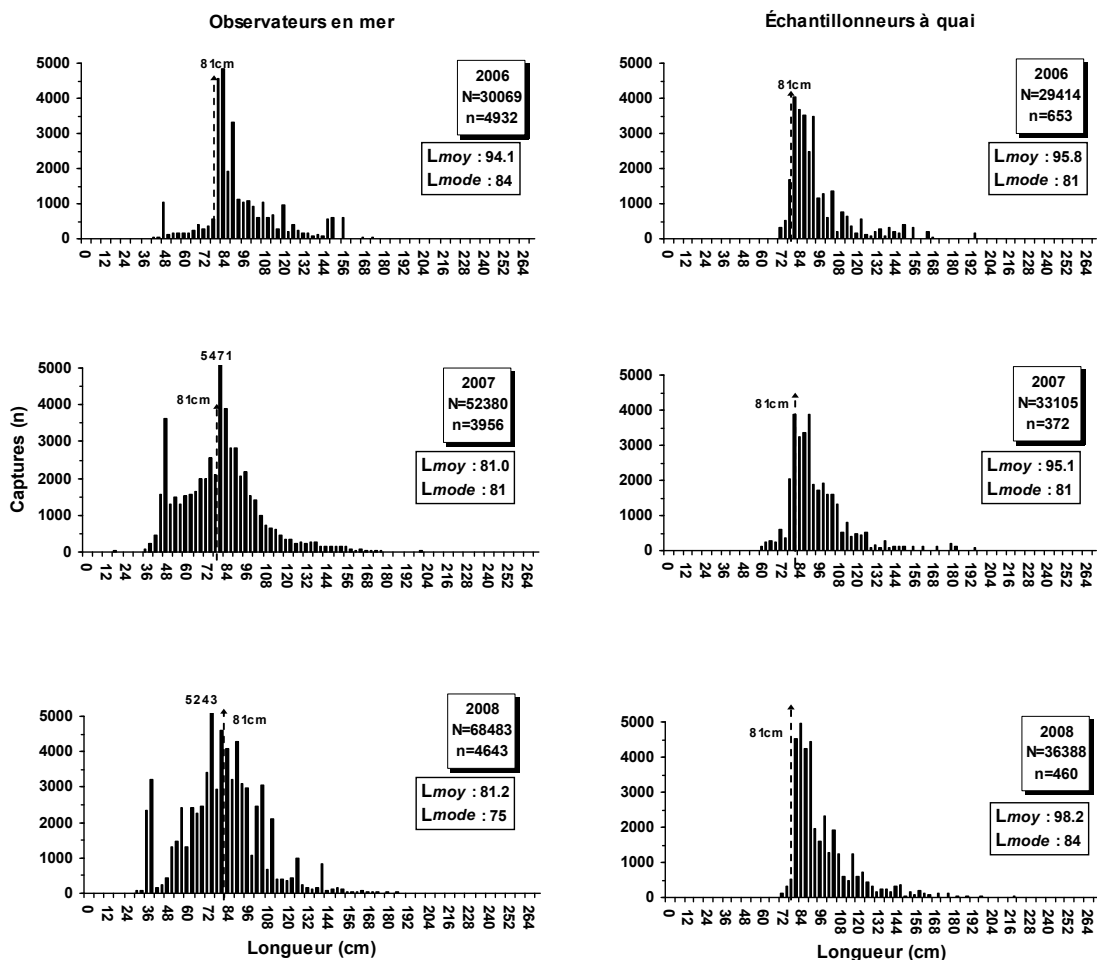


Figure 8. Distribution des fréquences de taille des flétans atlantiques mesurés en mer et à quai, pour la pêche commerciale pratiquée avec des engins fixes (N : nombre total estimé de flétans retrouvés dans les captures ; n : nombre total de flétans mesurés dans les échantillons ; L_{moy} : longueur moyenne (cm) ; L_{mode} : longueur modale (cm)).

Tableau 2. Importance des catégories de tailles de flétan atlantique dans les captures faites en mer, selon le type d'engin de pêche.

Année (Engins)	Proportion (%) des captures totales en mer					
	Taille sublégale (<81cm)		Taille commerciale (≥81cm)		Gros individus (≥120cm)	
	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre
Palangres						
2007	11.60	34.06	88.40	65.94	32.22	8.07
2008	15.89	39.73	84.11	60.27	24.77	6.54
Filets maillants						
2007	54.77	84.51	45.23	15.49	12.50	0.98
2008	45.13	86.54	54.87	13.46	14.06	1.34

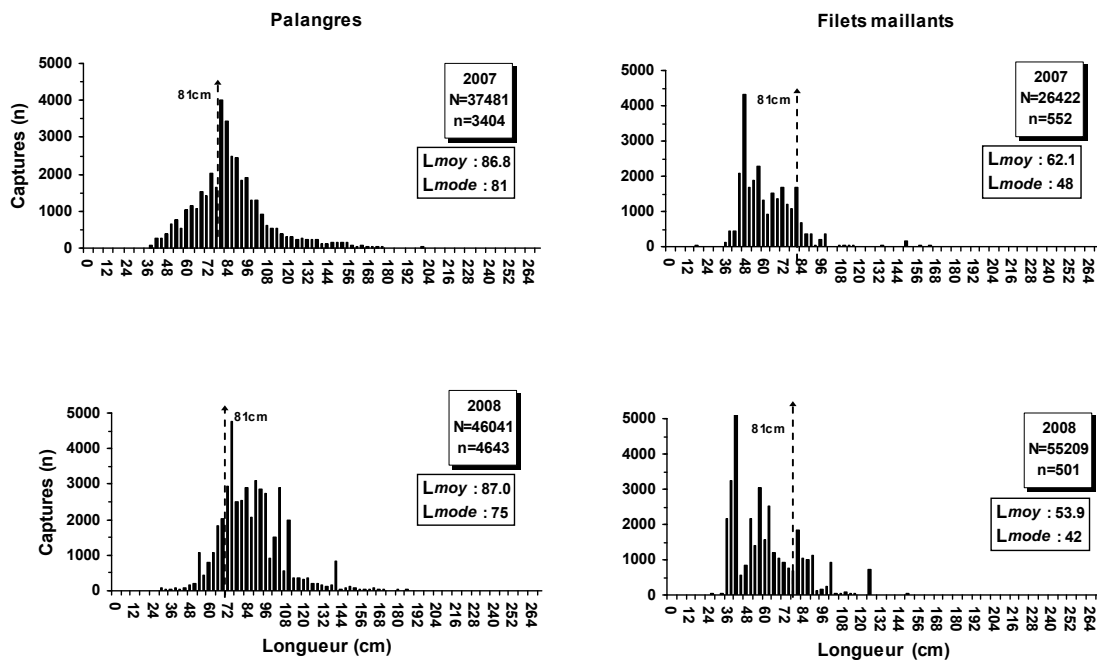


Figure 9. Distribution des fréquences de taille des flétans atlantiques mesurés en mer pour la pêche commerciale pratiquée avec des palangres et des filets maillants (N : nombre total estimé de flétans retrouvés dans les captures ; n : nombre total de flétans mesurés dans les échantillons ; L_{moy} : longueur moyenne (cm) ; L_{mode} : longueur modale (cm)).

Sources d'incertitude

Remise à l'eau de flétan atlantique

Le taux de survie associé à la remise à l'eau de tout flétan demeure une question préoccupante. Des travaux réalisés sur le taux de survie du flétan atlantique du Plateau néo-écossais ont démontré qu'après 48 heures, dans des conditions de pêche normales, seulement 35 % des flétans de moins de 81 cm capturés au chalut avaient survécu tandis que le taux pour ceux capturés à la palangre était approximativement le double (77 %). D'autres études, réalisées sur la côte ouest du Canada, ont également estimé les taux de survie et de mortalité associés au rejet de captures accidentelles de flétan du Pacifique (espèce très voisine du flétan atlantique) de différentes tailles pêché par la palangre visant le poisson de fond (Trumble et al., 2000). Les taux de survie estimés passaient de 97 % à nulle dépendamment de la sévérité des blessures et du saignement observés chez le poisson, et de son infestation par les puces de mer. Cette même étude soulignait par ailleurs l'importance de considérer les caractéristiques de l'hameçon utilisé pour la pêche et la méthode déployée pour le retirer du poisson, facteurs pouvant également influencer sur la gravité des blessures infligées.

Le potentiel de survie des flétans sous la taille légale (<81 cm) remis à l'eau demeure donc très préoccupant. Dans le cas des **captures effectuées à la palangre**, la survie des poissons de petites tailles peut être bonne dans des conditions idéales de manutention. Par contre, dans les pêches où l'on exige le rejet de prises accessoires (ex. : pêche dirigée à la morue), le taux de survie peut être grandement diminué chez les individus de grandes tailles (100 cm et plus) en raison de leur poids élevé (15 kg et plus) et de leur vigueur à se débattre qui augmentent la

difficulté de les manipuler sans les blesser. À ces tailles, la pratique généralement employée par les pêcheurs est de « gaffer » le flétan pour le hisser à bord de l'embarcation. Dans le cas des **filets maillants**, il est reconnu dans la littérature que le taux de survie d'un poisson remis à l'eau même vivant peut être grandement diminué suite aux blessures infligées par l'engin et ce, même plusieurs mois après sa capture (Suuronen, 2005). Selon les résultats préliminaires d'une étude en cours dans le Golfe qui indiquait qu'environ 50 % des flétans capturés étaient morts à la remontée des filets, on peut penser que le taux de survie des flétans remis à l'eau est très faible, voire nul. La quantité de ces rejets est élevée en nombre (Tableau 2) et compte probablement pour une part importante de la mortalité totale sur le flétan. Dans le cas des **chaluts**, la survie semble également relativement réduite et pourrait s'avérer être un problème advenant une réintroduction des engins mobiles.

La sous-division 3Pn et les unités de gestion

La sous-division 3Pn n'a pas été incluse dans les deux unités de gestion de flétan atlantique créées en 1987. En 2002, le CCRH recommandait comme mesure provisoire d'y fixer la limite des prises (TAC préventif) à 40 t, jusqu'à ce que la structure des stocks soit mieux définie. Depuis le début des années 2000, les débarquements déclarés de flétan pour 3Pn sont demeuré sous la barre des 40 t. Toutefois en 2008, les chiffres préliminaires indiquent qu'ils atteignaient 42.5 t.

POINTS DE VUE ADDITIONNELS DES INTERVENANTS

Les commentaires présentés dans cette section sont ceux formulés par une partie des intervenants de l'industrie de la pêche au flétan basée sur la côte ouest de Terre-Neuve (FFAW). Selon leur perception, le stock du flétan atlantique du Golfe aurait présenté une augmentation sans précédent au cours des dernières années et ce, en se basant sur les taux de capture commerciaux qui ont fortement augmenté pour atteindre des niveaux records, ainsi que sur l'expansion de l'aire d'occupation du stock dans le nord du Golfe. Les principales raisons invoquées par l'industrie pour cette impressionnante augmentation seraient l'absence de la pêche pratiquée par la flottille des engins mobiles et l'utilisation de la grille Nordmore dans la pêche à la crevette. Selon leurs dires, l'augmentation de la ressource aurait été telle, qu'au cours des deux dernières années et pour la première fois dans l'histoire de la pêche au flétan atlantique, le Ministère aurait été obligé de fermer les pêches dirigées sur d'autres espèces de poissons de fond, incidemment la pêche sur la poule de mer et le turbot, étant donné les captures accidentelles élevées de flétan atlantique réalisées par ces pêcheries.

L'abondance des flétans de tailles commerciales (≥ 81 cm) et non commerciales (< 81 cm) laisse croire de la part de l'industrie qu'il y a de nombreuses classes d'âge importantes dans la population de flétan du Golfe et que les taux actuels d'exploitation sont extrêmement faibles. L'industrie est très confiante que ce stock est en mesure de supporter des taux de récolte significativement plus élevés sans que sa croissance et sa productivité en soient affectées.

CONCLUSION

Tel que montré par les données recueillies au cours de la pêche commerciale (PUE) et des relevés scientifiques (indices d'abondance), l'abondance du flétan atlantique dans le Golfe a été en constante croissance au cours des dernières années et ce, parallèlement à une diminution de l'effort de pêche des palangriers se dirigeant sur cette ressource. Toutefois, considérant les mesures de gestion actuelles, la reconstitution du stock reproducteur demeure encore une question préoccupante. En effet, la taille minimale légale de capture de 81cm est très en-deçà de la taille à la maturité sexuelle (L_{M50} de 130 cm) déterminée pour les femelles du stock de flétan du Golfe.

La pêche commerciale, dirigée ou non sur le flétan, débarque principalement des individus mesurant entre 81 et 120 cm, tailles optimales favorisées par les conditions actuelles de marché. Cependant, une mesure de gestion exige la remise à l'eau de tous les flétans capturés accidentellement par les filets maillants ainsi que des individus de moins de 81 cm dans toutes les pêches. Or, des études tendent à démontrer que le taux de survie des flétans de moins de 81 cm capturés par des filets et remis à l'eau ne dépasse guère 50 %. Par ailleurs, du fait qu'il n'est pas possible de préciser la quantité de flétans remis à l'eau, il est difficile d'évaluer adéquatement les dommages sur le stock.

Il s'avère que les prélèvements des quatre dernières années ont augmenté beaucoup plus rapidement que ce que les statistiques officielles rapportent, notamment au niveau des captures non comptabilisées de flétans de moins de 81 cm réalisées par les filets maillants. Dans ces conditions, il est recommandé de ne pas augmenter l'exploitation exercée sur le stock (soit les débarquements plus les remises à l'eau) et de comptabiliser tous les retraits de flétan effectués par la pêche dirigée ou non dirigée. Ces mesures s'avèrent être essentielles pour évaluer les impacts sur le rendement par recrue et le potentiel reproducteur, tout en limitant l'exploitation exercée sur le potentiel reproducteur même du stock.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Archambault, D. et Grégoire, F. 1996. Revue des données historiques de pêche au flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (Divisions de l'OPANO 4RST) (1893-1995). Doc. Rech. MPO Pêches de l'Atlantique 96/56.

CCRH, 1999. 1999 – Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent et des stocks de morue des divisions 2GH et 3Ps et Lettre adressée au Ministre au sujet des priorités de recherche et d'évaluation (avril/99).

CCRH, 2002. 2002/2003 Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent. Rapport au Ministre des Pêches et des Océans. CCRH.2002.R2 (Avril 2002).

McCracken, F.D., 1958. On the biology and fishery of the Canadian Atlantic Halibut, *Hippoglossus hippoglossus* L. J. Fish. Res. Board Can. 15: 1269-1311.

MPO. 2006. Flétan de l'Atlantique du plateau néo-écossais et du sud des Grands Bancs (Div. 3NOPS4VWX). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2006/38.

- MPO. 2007. Évaluation du stock de flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions OPANO 4RST) en 2006. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2007/007.
- Neilson, J. D., W.R. Bowering et A. Fréchet, 1987. Management Concerns for Atlantic halibut (*Hippoglossus hippoglossus*) in the Canadian North Atlantic. CAFSAC Res. Doc. 87/73. 22p.
- Neilson, J.D. et W.R. Bowering, 1989. Minimum Size Regulations and the Implications for Yield and Value in the Canadian Atlantic Halibut (*Hippoglossus hippoglossus*) Fishery. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 46 : 1899-1903.
- Neilson, J.D, K.G. Waiwood et S.J Smith, 1989. Survival of Atlantic Halibut (*Hippoglossus hippoglossus*) Caught by Longline and Otter Trawl Gear. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 46: 887-897.
- Suuronen, Petri. 2005. Mortality of fish escaping trawl gears. FAO Fish. Tech. Paper 478. 72 p.
- Trumble, R.J., S.M Kaimmer et G.H. Williams, 2000. Estimation of Discard Mortality Rates for Pacific Halibut Bycatch in Groundfish Longline Fisheries. North American Journal Fisheries Management 20: 931-939.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Communiquer avec : Diane Archambault
Institut Maurice-Lamontagne
850 route de la Mer
C.P. 1000
Mont-Joli (Québec)
G5H 3Z4

Téléphone : (418) 775-0705
Télécopieur : (418) 775-0740
Courriel : Diane.Archambault@dfo-mpo.gc.ca

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Québec
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
C.P. 1000, Mont-Joli
Québec (Canada)
G5H 3Z4

Téléphone : (418) 775-0825
Télécopieur : (418) 775-0679
Courriel : bras@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

ISSN 1919-5109 (Imprimé)
ISSN 1919-5117 (En ligne)
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

*An English version is available upon request at the above
address.*



LA PRÉSENTE PUBLICATION DOIT ÊTRE CITÉE COMME SUIT :

MPO. 2009. Évaluation du stock de flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions 4RST)
en 2008. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2009/023.